

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception Saint-Hyacinthe

Description				Explications	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(6)
<b>Portion fixe</b>		<b>CMC</b>	<b>Coûts</b>	<b>Tarif<sup>1</sup></b>	
		10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	\$	¢/m <sup>3</sup> /jour	
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	64	75 004	0,321	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	64	89 548	0,383	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % du coût d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coûts communs et le retrait des frais financiers, tel qu' approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127, sont également appliquées <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>		<b>Volumes</b>	<b>Coûts</b>	<b>Tarif</b>	
		10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	\$	¢/m <sup>3</sup>	
3 Taux unitaire au volume injecté	4 140	8 129	0,196	Projection des volumes injectés par la Ville de Saint-Hyacinthe.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Estrie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception Saint-Hyacinthe

	Coût de service	Lien avec les tarifs D <sub>R</sub>	Coût (000 \$)
1	Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(90)
2	Redevances	Partie variable	(8)
3	Taxe sur les services publics		(6)
4	Amortissement		(34)
5	Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	(10)
6	Impôts		(8)
7	Coût de l'équité		(16)
8	<b>Coût de service total</b>		<b>(173)</b>
9	<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
10	Coût de service		(173)
11	Revenu tarifaire		(173)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception Coop Agri-Énergie Warwick

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	13	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	13	41 450	0,901	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % du coût d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coûts communs et le retrait des frais financiers, tel qu' approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127, sont également appliquées <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	2 300	4 516	0,196	Projection des volumes injectés par Coop Agri-énergie Warwick.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Estrie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception Coop Agri-Énergie Warwick

(1)	(2)	(3)
<b>Coût de service</b>	<b>Lien avec les tarifs D<sub>R</sub></b>	<b>Coût</b>
		<b>(000 \$)</b>
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(41)
2 Redevances	Partie variable	(5)
3 Taxe sur les services publics		-
4 Amortissement		-
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	-
6 Impôts		-
7 Coût de l'équité		-
8 <b>Coût de service total</b>		<b>(46)</b>
9 <b>Coût et revenu tarifaire</b>		
10 Coût de service		(46)
11 Revenu tarifaire		(46)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception ADM Agri-Industries Company

Description				Explications	
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
<b>Portion fixe</b>					
	<b>CMC</b> 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	<b>Coûts</b> \$	<b>Tarif<sup>1</sup></b> ¢/m <sup>3</sup> /jour		
Obligation minimale quotidienne					
1	Taux unitaire - Volet Investissements	18	38 588	0,586	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client. Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2	Taux unitaire - Volet Distribution	18	84 222	1,279	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client. Représentent 4 % du coût d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coûts communs et le retrait des frais financiers, tel qu' approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127, sont également appliquées <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	<b>Volumes</b> 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	<b>Coûts</b> \$	<b>Tarif</b> ¢/m <sup>3</sup>		
3	Taux unitaire au volume injecté	2 611	5 128	0,196	Projection des volumes injectés par ADM Agri-Industries Company. Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4	Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Montérégie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.
5	Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception ADM Agri-Industries Company

(1)	(2)	(3)
<b>Coût de service</b>	<b>Lien avec les tarifs D<sub>R</sub></b>	<b>Coût</b>
		<i>(000 \$)</i>
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(84)
2 Redevances	Partie variable	(5)
3 Taxe sur les services publics		(4)
4 Amortissement		(16)
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	(6)
6 Impôts		(3)
7 Coût de l'équité		(10)
8 <b>Coût de service total</b>		<b>(128)</b>
<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
10 Coût de service		(128)
11 Revenu tarifaire		(128)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception CTBM

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	16	273 013	4,795	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> et du CFR <sup>3</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	16	170 359	2,992	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % des coûts d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4% des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30% de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coût communs et le retrait des frais financiers tel qu'approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127 sont également appliquées. <sup>4</sup>
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	3 959	7 774	0,196	Projection des volumes injectés par le CTBM.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Estrie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Le CFR est expliqué dans une pièce du Rapport annuel 2023 (R-4242-2023, B-0148, Énergir-9, Document 8). Un intérêt de 6,18 % est appliqué à ce montant (Énergir-M, Document 1, p. 1, l. 7, c. 6).

<sup>4</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

## DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE Budget 2024-2025 Point de réception CTBM

(1)	(2)	(3)
Coût de service	Lien avec les tarifs D <sub>R</sub>	Coût 000 \$
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(170)
2 Redevances	Partie variable	(8)
3 Taxe sur les services publics		(27)
4 Amortissement		(104)
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	(44)
6 Impôts		(21)
7 Coût de l'équité		(72)
8 CFR an 4, partie fixe - volet Investissement <sup>1</sup>		(5)
9 <b>Coût de service total</b>		<b>(451)</b>
<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
10 Coût de service		(451)
11 Revenu tarifaire		(451)

<sup>1</sup> Le CFR est expliqué dans une pièce du Rapport annuel 2022 (R-4242-2022, B-0148, Énergir-9, Document 8). Un intérêt de 6,18 % est appliqué à ce montant (Énergir-M, Document 1, p. 1, l. 7, c. 6).



**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception SÉMECS

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	50	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	50	81 842	0,453	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % du coût d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coûts communs et le retrait des frais financiers, tel qu' approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127, sont également appliquées <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	2 112	4 147	0,196	Projection des volumes injectés par la SÉMEC.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Montérégie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception SÉMECS

(1)	(2)	(3)
Coût de service	Lien avec les tarifs D <sub>R</sub>	Coût (000 \$)
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(82)
2 Redevances	Partie variable	(4)
3 Taxe sur les services publics		-
4 Amortissement		-
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	-
6 Impôts		-
7 Coût de l'équité		-
8 <b>Coût de service total</b>		<b>(86)</b>
<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
9 Coût de service		(86)
10 Revenu tarifaire		(86)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception WAGA (Saint-Étienne-des-Grès)

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	43	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	43	83 650	0,533	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % du coût d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coûts communs et le retrait des frais financiers, tel qu' approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127, sont également appliquées <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	8 500	16 691	0,196	Projection des volumes injectés par WAGA (Saint-Étienne-des-Grès).	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Bécancour peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2023-2024**  
Point de réception WAGA (Saint-Étienne-des-Grès)

(1)	(2)	(3)
Coût de service	Lien avec les tarifs D <sub>R</sub>	Coût (000 \$)
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(84)
2 Redevances	Partie variable	(17)
3 Taxe sur les services publics		0
4 Amortissement		0
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	0
6 Impôts		0
7 Coût de l'équité		0
8 <i>Coût de service total</i>		<i>(101)</i>
Coût et revenu tarifaire		
9 Coût de service		(101)
10 Revenu tarifaire		(101)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception WAGA (Chicoutimi)

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	6	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	6	128 459	5,866	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % du coût d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coûts communs et le retrait des frais financiers, tel qu' approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127, sont également appliquées <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
3 Taux unitaire au volume injecté					
	Volumes 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	Coûts \$	Tarif ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	1 930	3 789	0,196	Projection des volumes injectés par la WAGA (Chicoutimi).	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Saguenay peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception WAGA (Chicoutimi)

(1)	(2)	(3)
Coût de service	Lien avec les tarifs D <sub>R</sub>	Coût (000 \$)
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(128)
2 Redevances	Partie variable	(4)
3 Taxe sur les services publics		-
4 Amortissement		-
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	-
6 Impôts		-
7 Coût de l'équité		-
8 <b>Coût de service total</b>		<b>(132)</b>
<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
9 Coût de service		(132)
10 Revenu tarifaire		(132)

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception Ville de Québec

Description (1)	CMC 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Coûts \$ (3)	Tarif <sup>1</sup> ¢/m <sup>3</sup> /jour (4)	Explications	
				Volumes (5)	Coûts (6)
<b>Portion fixe</b>					
Obligation minimale quotidienne					
1 Taux unitaire - Volet Investissements	35	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2 Taux unitaire - Volet Distribution	35	132 137	1,034	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % du coût d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coûts communs et le retrait des frais financiers, tel qu' approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127, sont également appliquées <sup>3</sup> .
<b>Portion variable</b>					
	<b>Volumes</b> 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	<b>Coûts</b> \$	<b>Tarif</b> ¢/m <sup>3</sup>		
3 Taux unitaire au volume injecté	4 213	8 273	0,196	Projection des volumes injectés par la Ville de Québec.	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
4 Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire	0	0	0,000	La zone de consommation Québec peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
5 Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire	0	0	0,700	Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception Ville de Québec

(1)	(2)	(3)
Coût de service	Lien avec les tarifs D <sub>R</sub>	Coût (000 \$)
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(132)
2 Redevances	Partie variable	(8)
3 Taxe sur les services publics		-
4 Amortissement		-
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	-
6 Impôts		-
7 Coût de l'équité		-
8 <b>Coût de service total</b>		<b>(140)</b>
<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
9 Coût de service		(140)
10 Revenu tarifaire		(140)



## SUIVI DES COÛTS DE CATÉGORIE A<sup>1</sup> PAR POINT DE RÉCEPTION

	COÛTS DE CATÉGORIE A <sup>2</sup> (\$)
1 Saint-Hyacinthe	500 470
2 Coop Agri-Énergie Warwick	-
3 SEMECS	-
4 Ville de Québec	-
5 ADM Agri-Industries Company	165 748
6 CTBM (Saint-Pie)	2 463 135
7 Brome (Cowansville)	593 656
8 Waga (Chicoutimi)	-
9 Waga (Saint-Étienne-des-Grès)	-
10 Ville de Montréal	-
11 Waste Management (Sainte-Sophie)	15 658 789
12 <b>TOTAL</b>	<b>19 381 798</b>

<sup>1</sup> Tous les coûts relatifs au tarif de réception sont alloués d'après le facteur « D<sub>R</sub> ».

<sup>2</sup> Les coûts de Saint-Hyacinthe, Coop Agri-Énergie Warwick, Ville de Québec, ADM Agri-Industries Company, SEMECS, CTBM, WAGA (Chicoutimi), WAGA (Saint-Étienne-des-Grès) correspondent à la valeur nette de l'investissement au 30 septembre 2024.



**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception WAGA (Cowansville)

	Description				Explications	Coûts
	(1)	(2)	(3)	(4)		
	<b>Portion fixe</b>	<b>CMC</b>	<b>Coûts</b>	<b>Tarif<sup>1</sup></b>		
	<b>Obligation minimale quotidienne</b>	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	\$	¢/m <sup>3</sup> /jour		
1	Taux unitaire - Volet Investissements	10	0	0,000	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Coûts reliés aux investissements en capital des actifs de raccordement <sup>2</sup> .
2	Taux unitaire - Volet Distribution	10	169 185	4,700	Les taux sont appliqués à la capacité maximale contractuelle (CMC) du client.	Représentent 4 % du coût d'investissement du poste d'injection. Pour la conduite, un maximum de 4 % des coûts d'investissement est utilisé, jusqu'à concurrence de 30 % de l'investissement total. Les modifications concernant la répartition des coûts communs et le retrait des frais financiers, comme approuvé par la Régie à la suite de la décision D-2023-127, sont également appliquées <sup>3</sup> .
	<b>Portion variable</b>	<b>Volumes</b>	<b>Coûts</b>	<b>Tarif</b>		
		10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup>	\$	¢/m <sup>3</sup>		
3	Taux unitaire au volume injecté				Projection des volumes injectés par WAGA (Cowansville).	Constitués des redevances volumétriques allouées au client.
		2 625	5 154	0,196		
4	Taux unitaire pour les volumes livrés en territoire				La zone de consommation Estrie peut absorber l'ensemble des volumes injectés à ce point de réception.	
		0	0	0,000		
5	Taux unitaire pour les volumes livrés hors territoire				Aucun volume n'est prévu être livré hors territoire.	
		0	0	0,700		

<sup>1</sup> Applicable sur 365 jours.

<sup>2</sup> Décision D-2011-108.

<sup>3</sup> Décisions D-2022-123 et D-2023-127.

**DÉTAIL DU COÛT DE SERVICE**  
**Budget 2024-2025**  
Point de réception WAGA (Cowansville)

(1)	(2)	(3)
Coût de service	Lien avec les tarifs D <sub>R</sub>	Coût (000 \$)
1 Coûts de distribution non liés au réseau gazier	Partie fixe - volet Distribution	(169)
2 Redevances	Partie variable	(5)
3 Taxe sur les services publics		-
4 Amortissement		-
5 Coût d'intérêt	Partie fixe - volet Investissement	-
6 Impôts		-
7 Coût de l'équité		-
8 <b>Coût de service total</b>		<b>(174)</b>
<b>Coût et revenu tarifaire</b>		
9 Coût de service		(174)
10 Revenu tarifaire		(174)